

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

- 4 MARS 2016

Service Courrier

L'an deux mil seize, le 25 février à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Denis BANDELIER, Marielle BANDELIER, Martine BENJAMAA, Jean-Claude BOUROUH, Anissa BRIKH, Claude BRUCKERT, Roland DAMOTTE, Christine DEL PIE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Sophie GUYON, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Marie-Lise LHOMET, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Didier MATHIEU, Robert NATALE, Jean RACINE, Roger SCHERRER, Bernard TENAILLON, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires** .

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Laurent BROCHET, Jacques DEAS, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, Daniel FRERY, André HELLE, Bernard LIAIS, Pierre OSER, Cédric PERRIN, Frédéric ROUSSE, Claude SCHWANDER.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Jacques ALEXANDRE à Martine BENJAMAA Josette BESSE à Christine DEL PIE, Laurent BROCHET à Didier MATHIEU, Daniel FRERY à Roger SCHERRER, André HELLE à Robert NATALE, Bernard LIAIS à Jean Claude TOURNIER, Pierre OSER à Marielle BANDELIER, Cédric PERRIN à Marie-Lise LHOMET.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Jeuudi 18 février	Jeuudi 18 février	En exercice	41
		Présents	27
		Votants	35

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Sophie GUYON est désignée.

2016-02-02 Débat d'Orientation Budgétaire- Budget Général 2016

Rapporteur : Christian RAYOT

Le débat d'orientation budgétaire doit permettre aux élus d'avoir une vision de l'environnement juridique et financier de la collectivité mais aussi d'appréhender les différents éléments de contexte pesant sur la préparation budgétaire de l'année à venir.

Prévu par l'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales, le débat d'orientations budgétaires, qui doit se tenir dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif, a pour objectif d'apporter aux membres des assemblées délibérantes les éléments nécessaires à leur débat, qui doit permettre de dégager les priorités de l'année en cours, sans pour autant lier l'exécutif par un vote.

*
* *

Préambule du Président

Aucune collectivité, quelle que soit sa taille, ne peut se soustraire aux contraintes générales qui résultent de la situation économique, et des décisions gouvernementales, qui fixent le cadre dans lequel s'exercent ses activités.

Sur le plan économique, l'année 2015 n'a marqué aucune rupture avec la situation connue depuis 2008 et, plus globalement, depuis les choix effectués dans les années 1980, avec un chômage dont la croissance n'est toujours pas enrayée, et une dette publique dont le montant ne cesse d'augmenter. Année également marquée par les attentats qui ont frappé la capitale, mais aussi par des élections régionales qui ont conduit le vote protestataire à un niveau encore jamais atteint.

Au niveau économique, il est peu probable qu'un retournement puisse intervenir à échéance prévisible, puisque les facteurs qui ont conduit à la situation actuelle ne font l'objet d'aucune remise en cause. Dans un pays en croissance démographique comme le nôtre, et où les marges de productivité du travail, si elles ont diminué, existent encore, il a été démontré de longue date qu'une baisse du chômage supposait un taux de croissance élevé, qui n'a plus été rencontré dans notre pays depuis les années 2000-2002.

Pourtant, les facteurs extérieurs devraient être considérés comme favorables. Les taux d'intérêt restent à des niveaux historiquement bas, qui devraient faciliter les décisions d'investissement des acteurs économiques. L'effondrement des prix du pétrole, aujourd'hui à son plus bas niveau, devrait avoir des effets largement positifs sur la balance des paiements. Quant aux exportations, le réajustement à un niveau plus raisonnable de la parité entre l'euro et le dollar devrait contribuer à les voir augmenter. Et si la croissance chinoise atteint des niveaux moins exponentiels, elle n'en reste pas moins soutenue, et la volonté des autorités chinoises de développer le marché intérieur devrait permettre des évolutions positives dans les échanges commerciaux.

Pour autant, on ne relève aucun signe d'une reprise sensible de la croissance, et la zone euro se distingue à l'échelle mondiale par son atonie, sans pour autant qu'il en soit tiré de conséquences, si ce n'est d'aller encore plus loin dans des politiques qui se soldent par un échec patent, en particulier en matière de libre échange. Au nom d'une concurrence dite libre et non faussée, toute intervention significative des pouvoirs publics dans le champ de l'économie reste strictement prohibée.

Or, il va de soi que les pays qui disposent de législations avancées dans les domaines social et environnemental, législations dont le coût en dernier ressort ne peut reposer que sur les entreprises, sont placés dans une situation intenable par rapport à ceux qui restent en retard en ce domaine, et ce surtout lorsqu'il s'agit de géants.

Face à cette situation, le seul remède identifié jusqu'ici a été la baisse des coûts du travail. Elle a été obtenue d'une part par une politique de gel des salaires qui pèse tant sur le pouvoir d'achat que sur le moral de nos concitoyens, d'autre part par des mesures fiscales pesant plusieurs dizaines de milliards d'euros en faveur des entreprises, et supposant une baisse équivalente des dépenses publiques venant s'ajouter aux programmes de retour à l'équilibre des comptes publics.

Les impacts sur les collectivités, quelle que soit leur taille, sont importants.

Globalement, la baisse de la dotation globale de fonctionnement atteindra en 2016, toutes collectivités confondues, 3,5 milliards d'euros, dont 2,07 pour les communes et les intercommunalités. C'est ainsi une baisse de l'ordre de 10% des dotations qui est organisée, et qui

touche tous les niveaux. Cette évolution aurait dû être accompagnée d'une réforme générale de la répartition des dotations, destinée à introduire une plus forte péréquation des ressources ; mais cette réforme eût entraîné de telles évolutions que le Gouvernement y a finalement renoncé. Ce qui conduit toutes les collectivités à subir une perte de ressources, y compris les plus pauvres.

Il importe de bien mesurer l'impact de ces décisions. Elles conduisent, pour l'Etat, à imposer aux collectivités une baisse de leurs recettes, chaque année, de l'ordre de 1,5%. Et ce alors même que la loi de finances pour 2016 s'établit à un total de dépenses pour l'Etat de 365,5 milliards d'euros, contre 367,6 en 2015 : la baisse du budget de l'Etat est ainsi supportée dans son intégralité par les seules communes et intercommunalités. L'Etat demande ainsi aux collectivités des efforts largement supérieurs aux siens.

Pour le bloc communal, à la perte directe de ressources liée à cette politique s'ajoute une difficulté accrue dans l'obtention de financements extérieurs, liée à la baisse de recettes des principaux financeurs, régions et départements, ces derniers étant par ailleurs fragilisés par l'augmentation de la dépense sociale liée tant à la crise économique qu'au vieillissement de la population.

L'impact de ces réductions s'est d'ores et déjà fait sentir sur les budgets d'investissement des collectivités locales, qui ont baissé chaque année d'environ 8% depuis 2014, en dépit des mesures de soutien ponctuelles qui ont été mises en place, qui trouvent rapidement leurs limites, et ce alors que les collectivités représentent plus des trois quarts de l'investissement public. D'où des répercussions en chaîne sur l'économie locale. On ne peut qu'être frappés, dès que l'on franchit nos frontières, par le contraste en matière de travaux entre la France et ses voisins, suisses ou allemands.

Depuis en particulier les travaux de Keynes, on sait que la dépense publique a un effet multiplicateur, qui est d'autant plus important que cette dépense ne conduit pas à des politiques d'épargne, ce qui est nécessairement le cas pour les collectivités. Et les économistes sont de plus en plus nombreux à constater que les politiques d'austérité ont systématiquement pour effet d'augmenter le poids de la dette des pays qui les pratiquent, comme l'ont démontré dramatiquement les exemples grec et portugais. Il serait donc grand temps de renoncer de façon définitive à la théorie du ruissellement, source des politiques de réduction des impositions et en particulier des impositions progressives, politique qui, dans les dépenses publiques, est nécessairement celle générant le plus d'épargne, et donc l'effet multiplicateur le plus bas, et ce surtout en une période où les banques centrales ont multiplié les liquidités et où les taux d'intérêt sont au plus bas.

*

A ces éléments, qui s'appliquent à l'ensemble des collectivités, doit s'ajouter la prise en considération de la spécificité de notre collectivité, et de sa situation propre.

En termes d'organisation, notre Communauté de communes, qui est de création relativement récente si on la compare aux structures qui nous entourent, et en particulier aux deux Communautés d'Agglomération de Belfort et de Montbéliard, reste en phase de croissance, et poursuit la mise en œuvre de ses compétences.

Dans les domaines de base que sont la gestion de l'eau, de l'assainissement et des déchets ménagers, nous avons repris les compétences exercées de longue date ou bien par des syndicats, ou bien par les communes. L'enjeu central est donc, dans ce dernier cas, d'achever la mise en œuvre d'une gestion homogène à l'échelle communautaire, de façon à ce que le niveau de service soit le même pour l'ensemble des usagers. A cet égard, des décisions stratégiques ont été prises dans le courant des années 2014 et 2015, dont la mise en œuvre permettra d'atteindre cet objectif. Des programmes pluriannuels d'investissement ont été approuvés en matière d'eau et d'assainissement, nous permettant d'atteindre un haut niveau qualitatif, étant entendu que les politiques menées les années précédentes nous ont permis de partir d'une base solide, avec des réseaux bien entretenus, bénéficiant d'un taux de renouvellement supérieur à la moyenne nationale nous mettant à l'abri des à-coups, et un mode de gestion nous permettant de rendre le service pour un coût par habitant qui, s'il restera toujours trop élevé pour les usagers, n'en reste pas moins inférieur à la moyenne. Il en va de même dans le domaine des déchets ménagers, où les résultats obtenus en matière de tri permettent l'encaissement de recettes extérieures qui viennent diminuer le coût à la charge des

ménages. Dans ce domaine, la décision a été prise en 2015 de réaliser une deuxième déchetterie, qui sera implantée à Florimont, et fera le pendant de celle de Fêche-l'Église pour l'Est de la Communauté. Dans ces différents domaines, l'enjeu des prochaines années sera donc de mettre en œuvre, dans les meilleures conditions, les décisions qui ont été prises.

Mais, depuis sa création, notre Communauté s'est également dotée de compétences, dans des domaines où l'action n'était guère envisageable à l'échelle communale, et où les besoins, pour être moins en prise directe avec la vie quotidienne que ne le sont l'eau et les déchets, n'en sont pas moins fondamentaux.

Le premier secteur dans lequel nous avons donc investi a été l'économie. Secteur difficile, où les collectivités peuvent apporter leur aide et faciliter des choix positifs, mais où elles n'ont guère de pouvoir de décision. L'enjeu central était, pour nous, d'enrayer le déclin connu par le Sud Territoire depuis plusieurs décennies, simple reflet de la désindustrialisation de notre pays, et en particulier d'apporter notre soutien à nos entreprises industrielles, le tout dans un contexte difficile tant au niveau national qu'au niveau local avec la crise de l'industrie automobile.

Les résultats, en ce domaine, sont d'abord et avant tout ceux des entreprises, et les revendiquer serait bien présomptueux, de même que mettre à la charge des collectivités les défaillances des entreprises serait profondément injuste. Pour autant, notre Communauté a su, j'en suis persuadé, prendre les décisions qui s'imposaient quand il le fallait. Le soutien apporté à Rencast, à travers le rachat de ses locaux, lui a permis de surmonter une situation extrêmement difficile, qui appartient désormais au passé. Le retraitement de la friche Amstutz a permis de conforter les activités de LISI à Delle. La restructuration des forges de Grandvillars débouche aujourd'hui sur une augmentation très sensible du nombre des emplois des entreprises présentes, et sur la décision d'implantation du siège du groupe LISI.

Ces opérations sont les plus visibles, mais ne sont pas les seules. L'aménagement de zones d'activité est un investissement souvent lourd, dont les résultats ne sont pas immédiats, mais qui est indispensable, et porte sur le long terme. Cela permet bien évidemment à certains d'épiloguer sur les surfaces restant disponibles, mais cela permet aussi et surtout de répondre efficacement et rapidement aux besoins des entreprises. Sans la mise en œuvre du Technoparc, MCT Oser aurait très certainement quitté le Sud Territoire, sans celle des Grands Sillons, il est très probable que ID Verde aurait fait de même. Et nous n'aurions pas, en cours, nombre de négociations pour des installations sur ces zones. Toutes ne se concrétiseront pas, mais chacun peut voir que des chantiers sont en cours sur le Technoparc.

Aucune de ces actions n'était à la portée de nos communes, même des plus importantes d'entre elles. Il en va de même en matière de tourisme, qui est une des composantes majeures de l'économie française, et qui restait à l'état embryonnaire sur notre sol. Le mois de mai prochain verra l'ouverture des Cabanes des Grands Reflets, et sera une étape importante, montrant que le Sud Territoire dispose des atouts lui permettant d'accueillir des investissements de haut niveau. De nombreux projets sont à l'étude, reposant ou bien sur des opportunités comme le café du Canal à Brebotte, la ferme de Chavanatte ou le gîte de groupe de Courtelevant, ou bien sur une analyse de la situation, comme le projet de création d'un hôtel à Delle.

Toujours en matière d'économie, le commerce tient une place importante, dans l'emploi d'une part, dans l'attractivité d'autre part. 2015 a vu le lancement de projets en la matière, qui devraient déboucher, dans les années qui viennent, sur des politiques communautaires.

De même, la plupart des communes du Sud Territoire seraient, prises isolément, dans l'incapacité de se doter d'une police, alors que les questions de sécurité et de tranquillité sont, avec l'emploi, au premier rang des priorités de nos concitoyens. De même qu'en économie, nous ne pouvons qu'accompagner au mieux les projets des entreprises, afin de leur donner envie de concrétiser leurs projets géographiquement mobiles dans le Sud Territoire, en matière de police, l'essentiel de la compétence appartient à l'État. Nous ne pouvons que venir compléter son action, mais, comme dans de nombreux domaines, ce complément peut permettre d'atteindre la masse critique. Le contexte

international actuel conduira en tout état de cause l'Etat à concentrer de plus en plus ses moyens sur le cœur de son action, la lutte contre le terrorisme et le grand banditisme, et à devoir renvoyer, par subsidiarité, à d'autres niveaux ce que l'on range sous le vocable des incivilités, terme au demeurant très mal choisi car il considère comme mineurs des problèmes qui ont des impacts profonds sur la vie de nos concitoyens, mais dont il est certain qu'ils sont avant tout locaux. Les efforts consentis sont ainsi importants, puisque le service compte désormais huit postes. A titre de comparaison, les diminutions des effectifs de la police et de la gendarmerie par l'Etat entre 2007 et 2012, ramenés à la population de la Communauté, représentent cinq postes. Nous sommes donc, principalement, venus en substitution des politiques nationales. Ce qui ne veut pas dire qu'il ne fallait pas le faire, mais doit être connu.

De même, si les politiques sportives relèvent avant tout des communes, car c'est à leur échelle que s'organisent les clubs, en particulier ceux qui s'adressent aux jeunes, le développement culturel suppose une prise en charge plus large, à l'échelle de la Communauté, qui vient prendre le relais des initiatives portées par les communes. C'est ainsi que nous apportons notre soutien aux salles de Beaucourt, de Delle et de Grandvillars, qui attirent un public dans un rayon dépassant très largement le cadre communal, mais aussi que nous avons mis en place le festival Plein Sud, destiné à contribuer à la création d'une image communautaire, à destination des communes rurales.

De même, la protection de l'environnement a fait l'objet d'un travail en commun, qui s'est construit autour du contrat de rivière Allaine, avec un double résultat, la conduite d'opérations permettant la préservation de ce patrimoine précieux qu'est l'eau, dont nous pouvons constater à travers l'opération du Verchat qu'il peut servir de base à un développement touristique de qualité, mais aussi l'entrée dans des dispositifs nous permettant de bénéficier de subventions à taux majoré en matière d'assainissement. Il est à rappeler que le législateur a décidé d'attribuer aux communes la compétence en matière d'entretien des cours d'eau et de lutte contre les inondations, qui jusque-là relevait du bon vouloir de chacun, mais aussi d'en imposer le transfert aux intercommunalités. Nous avons ainsi pris de l'avance en ce domaine.

Ce travail en commun, il faut le rappeler, n'était guère envisageable il y a encore quelques années, tant les communes avaient peur de perdre leur indépendance. Ces craintes sont aujourd'hui dissipées, et, tout au contraire, le réflexe devient maintenant de mutualiser ce qui peut l'être, dans un souci d'efficacité et de pragmatisme. C'est ainsi qu'a été mis en place le service du droit des sols, qui a soulagé les différentes communes de tâches demandant une grande technicité, et ce, sans participation financière des communes. Mais, parallèlement, nous nous sommes refusés à organiser le transfert de compétence en matière de P.L.U. Le moment viendra peut-être un jour de le faire, dans l'immédiat, il n'y a aucune raison de venir déposséder les communes d'une compétence essentielle.

Et, dans les années qui viennent, il est manifeste que la Communauté devra investir de nouveaux secteurs. Il serait d'une part logique que la Communauté porte les équipements qui servent à l'ensemble de ses habitants, et non telle ou telle commune, et on peut penser en particulier au Centre aquatique de Delle. Par ailleurs, et même s'il n'est pas nécessaire de brouiller encore une répartition des compétences déjà complexe entre collectivités, nous serons nécessairement amenés, dans le cadre du projet communautaire, à intervenir dans le champ du social et de la formation, afin de répondre aux problématiques spécifiques qui sont les nôtres, issues de notre histoire industrielle. D'autres sujets encore devront être mis à l'ordre du jour, certains parce qu'ils sont indispensables à l'attractivité d'un territoire, comme le haut-débit, d'autres parce qu'ils répondent à des attentes fortes de la population, relayées par les élus communaux, comme le périscolaire et la petite enfance.

*

De telles politiques supposent, nécessairement, des moyens pour pouvoir être menées. Nous nous efforçons, au quotidien, de les conduire de telle sorte qu'elles pèsent le moins possible sur les habitants de la Communauté. Nous avons en particulier réussi à mettre en œuvre une gestion des services publics de l'eau, de l'assainissement et des déchets dont le coût par habitant est moindre

que celui de nos voisins. De même, nos taux d'imposition, qui alimentent le budget général de la communauté, restent inférieurs à ceux de nos voisins, alors même que nos bases par habitant le sont également.

Des politiques publiques fortes permettent, par ailleurs, de limiter les coûts pour nos concitoyens. Ainsi, dans le domaine des déchets ménagers, la politique de tri et la redevance incitative ont permis de diminuer très sensiblement les tonnages collectés. Alors que, sur les deux dernières années, le SERTRID a augmenté ses tarifs de 16% au total, ces résultats nous ont permis de ne pas répercuter cette hausse sur les usagers.

Nous avons réussi, jusqu'à présent, à mettre en œuvre l'ensemble de ces politiques nouvelles en utilisant nos seules ressources « historiques », mais aussi les produits nouveaux issus du développement économique, les investissements immobiliers réalisés ces dernières années ayant conduit à une forte augmentation de nos bases, en particulier de C.E.T. Toutefois, deux éléments sont intervenus ces dernières années qui viennent obérer fortement notre situation.

Le premier est le prélèvement effectué sur nos ressources par l'Etat, au titre de la « contribution au redressement des finances publiques ». La perte pour notre Communauté est de l'ordre de 120 000 euros par an, ce qui est considérable. Sans doute trouvera-t-on des exemples de collectivités ayant des dépenses superflues, et des effectifs pléthoriques ; mais l'arbre ne doit pas cacher la forêt, et tel n'est pas le cas de notre Communauté, loin de là.

Il est à souligner que ce montant de 120 000 € qui nous a été prélevé, en 2015, correspond très exactement à la baisse de notre épargne entre les comptes de 2014 et de 2015. Ce qui signifie que nous avons su dégager en particulier les moyens nécessaires à la mise en place du service du droit des sols sur nos ressources propres.

Deuxième élément, aux impacts très lourds, la réforme inaboutie de la taxe professionnelle. La question n'est pas celle du maintien ou non d'une imposition que chacun, y compris ses créateurs, trouvait absurde. Elle est celle du choc engendré pour les collectivités. Globalement, les recettes de taxe professionnelle suivaient, dans leur évolution, celle de la richesse du pays. Et, tout aussi globalement, les recettes de la C.V.A.E. progressent d'une année sur l'autre de la même façon. Le problème est lié à la répartition de cette recette, car la répartition des bases n'est pas la même. Ainsi, une large part de notre recette antérieure de taxe professionnelle a été remplacée par des dotations d'Etat, qui au mieux n'augmenteront pas dans les années à venir, et dont l'expérience des réformes antérieures montre qu'elles serviront tôt ou tard de variables d'ajustement du budget de l'Etat. Cette situation est celle de toutes les collectivités qui ont un tissu industriel fort, et qui ont été par ailleurs les plus touchées par la désindustrialisation depuis trente ans, et ont donc le plus de défis à relever, et c'est le cas de notre Communauté. A l'inverse, les bases ont été concentrées sur les secteurs aux fortes activités tertiaires, en particulier les métropoles ; leurs recettes sont certes amputées d'un prélèvement, mais ce prélèvement est constant, et elles bénéficient pleinement de la croissance de leurs bases : en moyenne, leurs recettes croissent de ce fait quatre fois plus vite que celles des collectivités au tissu industriel. Ces conséquences n'ont pas été correctement évaluées lors de la suppression de la taxe professionnelle, elles n'ont pas été corrigées depuis. Par ailleurs, à un impôt sur les stocks a été substitué un impôt sur les flux, beaucoup plus cyclique, et c'est ainsi qu'en 2015, nos recettes de CVAE ont diminué par rapport à l'année 2014 sans que cela soit le reflet de difficultés particulières de notre tissu économique.

L'année 2015 se solde donc par un résultat positif, mais en retrait par rapport aux exercices antérieurs, résultat de la baisse des dotations de l'Etat. Il se solde également par une absence de recours à l'emprunt sur le budget principal, les excédents des années antérieures permettant largement d'équilibrer la section d'investissement. C'est ainsi que, depuis plusieurs années, notre stock de dette au titre du budget principal diminue régulièrement. Il était au 1^{er} janvier de 4,3 M€. Soit un stock de dette d'environ 180 € par habitant. Situation qui peut être comparée à la moyenne nationale des intercommunalités, qui était en 2014, dernier chiffre connu, de l'ordre de 370 € par habitant, soit plus du double.

Notre situation financière est donc saine, mais menace de se dégrader rapidement si nous ne prenons aucune décision, en raison de la baisse mécanique de nos recettes et de la nécessité de mettre en œuvre nos compétences. Nous avons, de fait, le choix entre deux postures :

- poursuivre résolument une politique d'investissement, afin de mettre en œuvre les projets que nous jugeons nécessaires pour notre Communauté ; constatons qu'il existe sur ce point un consensus très large, et que la nécessité des investissements que nous prévoyons de réaliser n'est pas contestée ; une telle politique supposera le recours à l'emprunt, mais aussi à la fiscalité pour nous donner les moyens de faire face aux annuités ;
- adopter une politique de simple gestion, avec pour seule ambition de n'augmenter ni la dette, ni les impositions ; politique qui ne serait au demeurant pas simple à mener, car s'il est aisé de ne pas réaliser des projets, resterait la problématique de la baisse des dotations d'Etat, qui nous conduira alors, chaque année, lentement, mais sûrement, à détricoter l'ensemble des services à la population, et ainsi à renforcer les sentiments d'abandon et d'insécurité.

La question qui vient alors immédiatement à l'esprit est bien évidemment celle d'une troisième voie, celle d'un ralentissement de l'investissement et des projets, conduisant à un étalement de la réalisation de ceux-ci. Elle pourrait paraître raisonnable. Mais elle ne l'est pas forcément. Nous connaissons en effet actuellement une situation où les taux sont historiquement très bas, des indices comme l'Euribor étant même négatifs. Alors qu'il y a encore dix ou quinze ans, le poids des intérêts intercalaires venait peser lourdement sur les projets, ce n'est actuellement plus le cas. Il est probable que cette situation durera encore quelques années, et en tout état de cause, les acteurs économiques n'anticipent pas une remontée forte à court terme. Mais il est certain que cette situation, qui est sans précédent dans l'histoire des deux derniers siècles, ne peut pas être tenue pour durable. Que ce soit aujourd'hui ou demain, nos investissements devront, très majoritairement, être couverts par l'emprunt. Les réaliser maintenant sera, très probablement, moins coûteux que de les reporter, en raison d'une part du niveau des taux, mais aussi, d'autre part, des niveaux des prix du bâtiment et des travaux publics, qui sont ceux d'une situation de crise.

Sur ces bases, il me paraît possible de vous proposer la stratégie financière suivante :

- le premier objectif est de conserver, pour notre Communauté, une structure financière saine : les décisions que nous prenons ne doivent pas être financées par des traites sur l'avenir ; deux orientations peuvent être retenues à ce propos :
- nous devons conserver une épargne positive, nous permettant de disposer de ratios corrects nous donnant accès dans de bonnes conditions au marché financier ; les excédents cumulés de gestion des années antérieures ont pour objectif de nous permettre de réduire notre endettement et de constituer une réserve de sécurité, non de financer des déficits de fonctionnement, même si la loi le permet ;
- l'évolution du stock de dette doit être maîtrisée, même si les conditions du moment permettent de lever des emprunts à des taux historiquement bas ;
- le maintien de cette structure financière saine, dans un contexte de développement des compétences et de baisse des dotations d'Etat, passera nécessairement, tôt ou tard, par un recours à la fiscalité, afin de ne pas dégrader nos ratios financiers ;
- être vigilants sur les évolutions que pourraient connaître certaines dépenses que nous ne maîtrisons pas directement, et en particulier en ce qui concerne :
- le Service départemental d'incendie et de secours ; une large part du budget de ce service est dédiée aux salaires des sapeurs-pompiers professionnels, qui sont tous basés sur

l'agglomération, qui bénéficie ainsi de délais d'intervention beaucoup plus courts que les autres secteurs du département ; ce qui justifie que la répartition ne se fasse ni en fonction de la population, ni en fonction du nombre des interventions ;

- le SERTRID ; l'engagement très volontariste de certaines communautés, dont la nôtre, dans le tri, a pour conséquence une réduction de leurs apports, et de la part de ceux-ci dans l'activité du SERTRID, la part de l'agglomération allant croissante ; d'où la nécessité de veiller à ce que la répartition continue à s'opérer en fonction des tonnages apportés, et non en fonction de la population ;
- le maintien de la dette à un niveau le plus raisonnable possible suppose de nous appuyer autant que faire se peut sur l'économie mixte, afin d'externaliser les dépenses qui peuvent l'être. Une part de la dette actuelle est liée à des investissements dans le domaine économique, comme par exemple la rénovation de la gare de Delle ou la réalisation de bâtiments relais ; céder ces actifs nous permettrait ainsi de limiter le stock de dette à un niveau inférieur à la moyenne nationale. Inversement, les apports en capital à l'économie mixte connaissent un fort effet démultiplicateur, d'un facteur de l'ordre de cinq, ce qui permet un soutien important à l'économie.

Bien évidemment, aucune décision d'augmentation des impositions ne peut être prise de gaîté de cœur. Depuis maintenant de nombreuses années, la dépense publique, de façon générale, est considérée comme improductive, et sa diminution comme souhaitable. Pour autant, il est rare qu'une diminution de la dépense publique n'ait pas de conséquences à plus ou moins long terme, et c'est ainsi qu'il faut aujourd'hui augmenter les effectifs des forces de police, après les avoir diminués précédemment de 12 à 13 000. De façon générale, chacun est d'accord pour diminuer, globalement, dépenses et impôts, mais personne n'est vraiment capable d'effectuer des propositions concrètes, hormis une diminution homothétique de l'ensemble des budgets, sans opérer de choix. Cela a été le cas pour les effectifs de la fonction publique, cela a été le cas pour la réduction des niches fiscales.

A titre indicatif, le produit de l'ensemble des impôts prélevés dans notre pays s'élève à environ 380 milliards d'euros par an, soit un prélèvement par habitant de l'ordre de 5 750 €. Si nous rapportons maintenant les impositions que nous levons à la population de la Communauté, nous arrivons à un montant de 215 € par habitant. En moyenne, notre imposition représente donc environ 3,75% des dépenses fiscales des ménages et des entreprises. Il ne s'agit ici en rien de minimiser le poids sur les ménages et les entreprises de la fiscalité locale, qui repose, en particulier pour les premiers, sur des bases archaïques et ne tient guère compte des capacités contributives. Mais il importe que ces ordres de grandeur soient connus : l'impôt local, que chacun dénonce, parce qu'il est visible, n'est qu'une faible portion de l'impôt acquitté par nos concitoyens.

Recettes fiscales (en attente des bases 2016 DGFIP)

Pour rappel, les taux 2015 étaient les suivants :

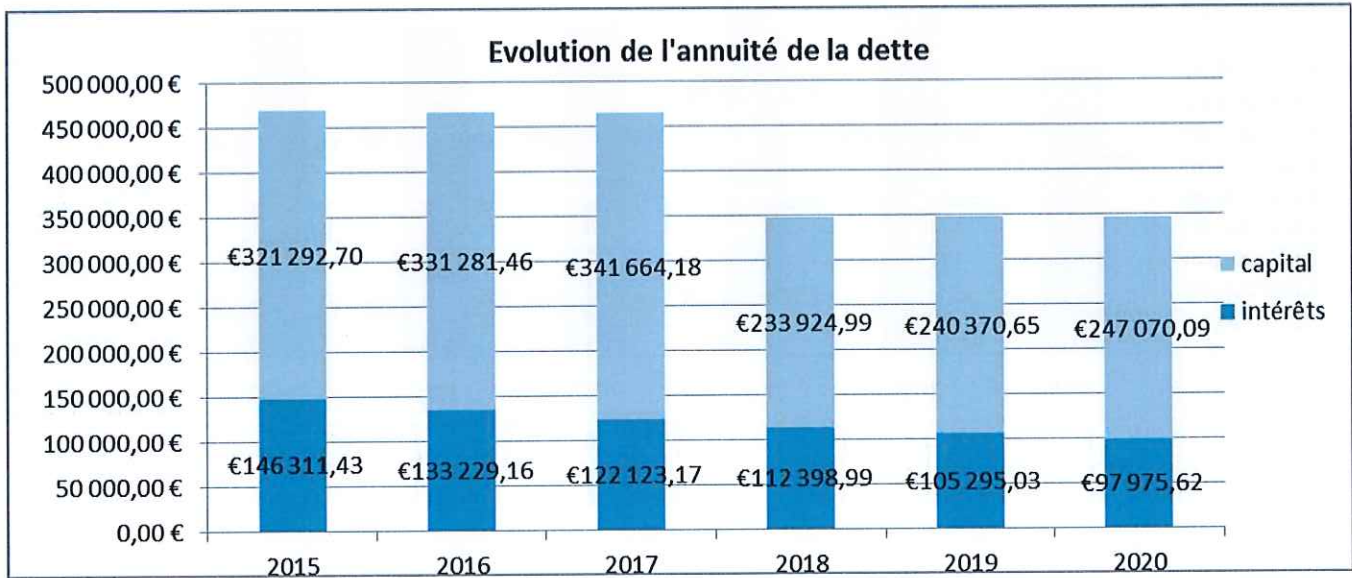
- pour la Cotisation Foncière des Entreprises 26.01% (CFE)
- pour la Taxe d'Habitation 9.52%(TH)
- pour la Taxe sur le Foncier Bâti 1.00%(TFB)
- pour la Taxe sur le Foncier Non Bâti 1.61%(TFNB)

Etat de la dette

L'endettement au 1er janvier 2015 était de 4 629 627.54€ (7 emprunts dont 2 à taux révisables).
L'encours remboursé sur 2015 représentait 467 604.13€ soit 321 292.70€ en capital et 146 311.43€ en intérêts.

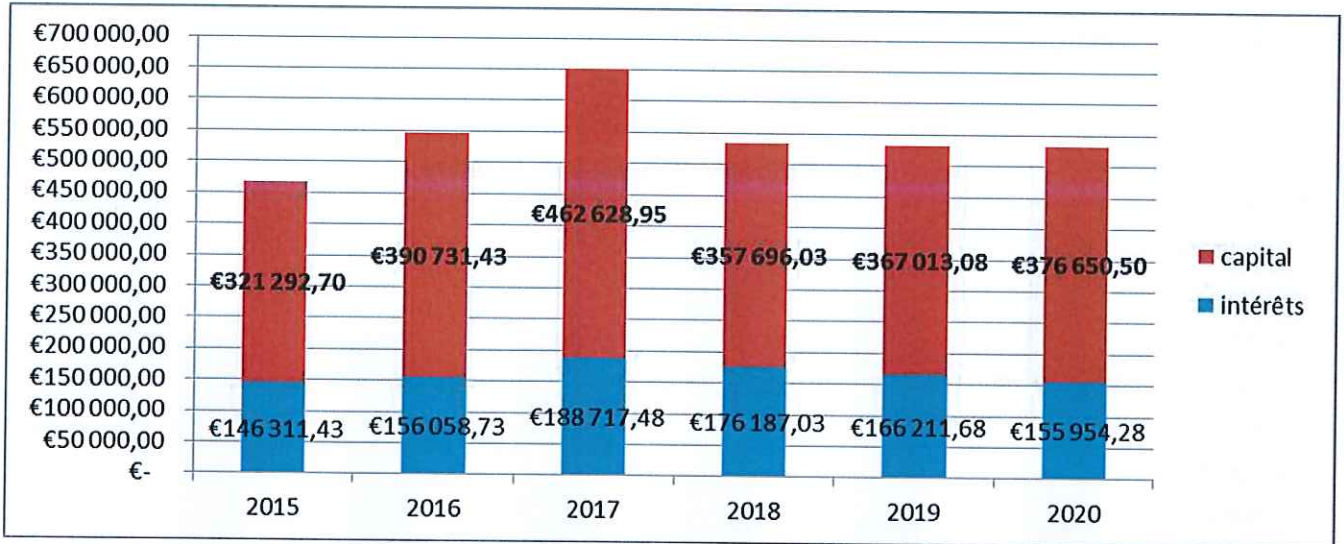
Aucun emprunt n'a été contracté en 2015.

Situation actuelle :

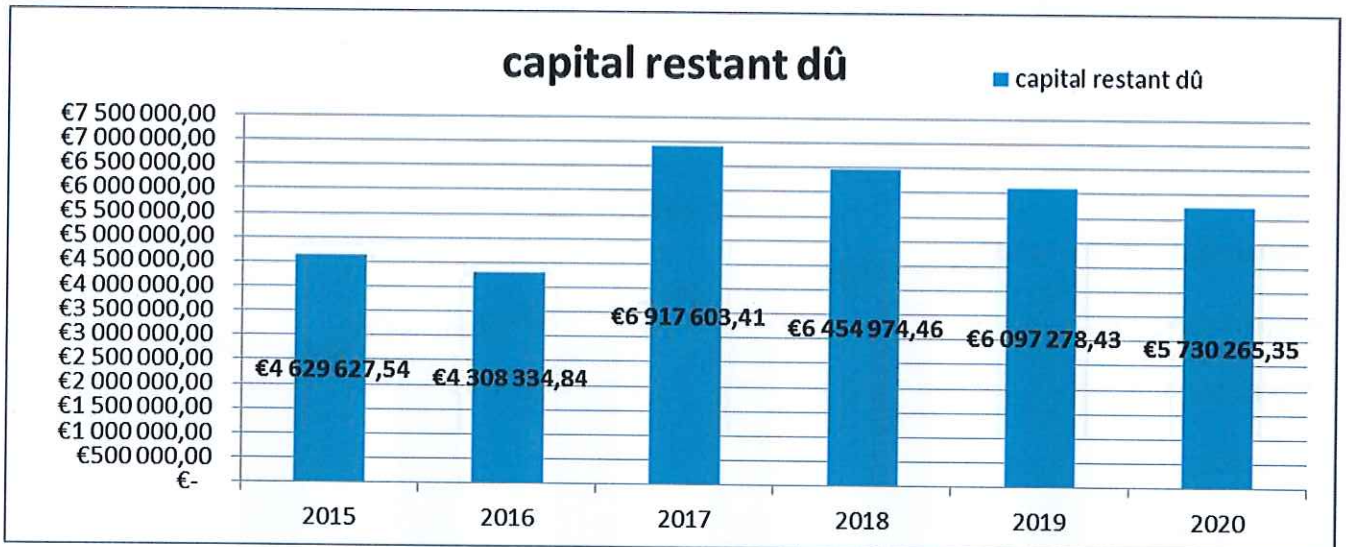


Situation avec un nouvel emprunt de 3 millions avec déblocage en juin 2016 :

Evolution de l'annuité de la dette



capital restant dû



Evolution des effectifs et charges de personnel

	2011	2012	2013	2014	2015
Effectifs Temps plein	51	50	53	57	63
charges de personnel	1 781 179.71 €	2 051 031.09 €	2 295 308.80 €	2 326 188.38 €	2 447 700.03 €
prises de compétence	assainissement				
mutualisation	service police				instruction droit des sols
fusion/ absorption	SIVOM		9 communes		

Pour l'année 2016, les charges de personnel sont estimées à 2 723 000 € et prévoient l'intégration de 2 agents supplémentaires à temps plein (service police intercommunale et service assainissement).

Etat sur la mutualisation

Par délibération n°2015-09-11, le Conseil Communautaire a validé le Schéma de mutualisation de la Communauté de Communes fixant les grandes orientations, et permettant d'engager une réflexion sur la mise en œuvre à partir de 2016, d'une organisation commune plus aboutie permettant une meilleure efficacité opérationnelle conduisant, à terme, à une optimisation financière.

Les mutualisations déjà réalisées :

Deux services ont été mis à disposition des communes sans prise de compétence :

- la police intercommunale créée en 2011

18 communes sont aujourd'hui adhérentes au service (Beaucourt, Brebotte, Bretagne, Chavanatte, Courtelevant, Courcelles, Delle, Fêche l'Eglise, Florimont, Grandvillars, Grosne, Joncherey, Lebetain, Lepuix-Neuf, Montbouton, Recouvrance, Saint-Dizier, Vellescot).

Le service compte 8 agents.

La mutualisation du service police a donné lieu au transfert de 2 agents de la commune de Beaucourt.

- le service d'instruction du droit des sols créé en 2015

Le service est chargé de l'instruction de l'ensemble des certificats et autorisations d'urbanisme (CUa et b, déclaration préalable, permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager) sur les 24 communes adhérentes (Beaucourt, Boron, Brebotte, Chavanatte, Chavannes-les-Grands, Courcelles, Courtelevant, Croix, Delle, Faverois, Fêche-l'Eglise, Florimont, Froidefontaine, Grandvillars, Grosne, Joncherey, Lebetain, Lepuix-Neuf, Montbouton, Réchésy, Recouvrance, Saint-Dizier l'Evêque, Suarce, Vellescot), Brebotte devant adhérer au service au 1er janvier 2016.

Le service compte 1,5 agent.

La Société Publique Locale Sud Immobilier, créée en 2013 et dont les actionnaires sont exclusivement la CCST et 22 communes du Sud Territoire, a été constituée pour apporter des compétences en matière d'ingénierie, de montage et de suivi d'opérations pour les communes, dans le cadre de réalisation d'opérations d'aménagement, opérations de construction et exploitations de services.

Un appui administratif et technique est donc disponible pour les communes sous forme de prestations de services facturées sous des conditions « in-house » (en interne), et réglé par convention entre la SPL et les communes actionnaires ou la Communauté de Communes.

Construction d'un schéma de mutualisation :

2016 : réunions exploratoires avec les Maires et de définition de missions, nature des groupements de commandes, des biens et personnels mutualisables ;

2017 : projections techniques et budgétaires, études de faisabilité, évaluation des impacts financiers et en matière de personnels pour la Communauté de Communes et les communes

2018 : Mise en œuvre des groupements de commandes

Une image du compte administratif 2015

	Résultats 2015	Résultats 2014 reportés	Tous exercices confondus	Restes à réaliser à inscrire en investissement au budget 2016	
Fonctionnement	118 193.13	4 919 185.15	5 037 378.28	Dépenses	117 415.91
Investissement	- 523 923.12	- 441 456.85	- 965 379.97	Recettes	129 641.60
Total cumulé			4 071 998.31		

Les premières projections laissent apparaître :

- Un **résultat d'exercice excédentaire** à hauteur de **118 193.13 €** et un **résultat cumulé en fonctionnement** lui aussi **excédentaire de 5 037 378.28 €**
- Un déficit à la **section d'investissement de 523 923.12 € pour 2015** et un **résultat cumulé déficitaire de 965 379.97 €** en incluant le déficit reporté de 2014.
- Des restes à réaliser à hauteur de **117 415.91 € en dépenses** (notamment fonds de concours aux communes/ divers travaux siège, copieurs et logiciels...) **et à hauteur de 129 641.60 € en recettes correspondant à des subventions d'investissement** (notamment cabanes du Verchat).

Les orientations 2016

Affaires générales

Instruction des autorisations liées au droit des sols

Suite à la réforme de la filière ADS (Application du Droit des Sols), la CCST a créé un service Instruction des autorisations liées au droit des sols opérationnel depuis le 1er juillet 2015 et chargé, pour le compte des communes adhérentes, des actes d'instruction du sol conformément aux dispositions des articles R410-5 et R423-15 du Code de l'urbanisme.

Au 1er janvier 2016, 24 des 27 communes de la CCST adhèrent au service composé de 2 personnes pour 1,5 ETP. Sur l'année 2015 (6 mois), 440 dossiers ont été instruits par le service.

Le principal investissement sur l'année 2015 consistait en l'acquisition d'un logiciel spécialisé pour l'instruction des autorisations, aucun nouvel investissement n'est prévu pour le service pour l'année 2016.

Le coût annuel de fonctionnement du service est évalué à **100 000 euros** (dont 62 000 euros de charges de personnel).

Service police intercommunale

La CCST a prévu en 2016 d'adhérer à l'interopérabilité des réseaux de radiocommunication entre la police municipale et les forces de sécurité de l'Etat. Une valise tactique sera dans un premier temps prêtée par la gendarmerie nationale puis dans un second temps acquise, en cours d'année, par la collectivité. La valeur de cet équipement est de 651 euros TTC. La redevance annuelle de 500 euros TTC ne sera exigible qu'à compter de 2017.

Une tablette numérique serait utile pour le fonctionnement du service d'un montant de 200 euros TTC. Aucun autre équipement n'est actuellement prévu pour ce service.

La rubrique « charges de personnel et frais assimilés » comprend l'intégration du nouveau personnel en remplacement du départ d'un agent en début d'année, ainsi que la création d'un nouveau poste d'agent par anticipation du départ à la retraite de l'ASVP au mois d'août 2016.

Prévisions 2016

*Fonctionnement

Dépenses **453 110 €**

dont charges de personnel **364 000 €**

Recettes **113 000 €** dont 112 900 € de participation des communes adhérentes

*Investissement

(Opérations d'ordre : **25000€ amortissement des véhicules**)

Volet Communication

La CCST a retenu le principe de mener des campagnes de communication ciblées, thématiques ou saisonnières ainsi qu'un partenariat de communication avec les structures culturelles du Sud.

Echo du SUD

2 Editions pour l'Echo du Sud

- *1 édition – hiver / Printemps*
- *1 édition - été automne*

Edition à 12 000 exemplaires

Participation à des supports à rayonnement extra-territorial

Encarts Est Républicain, Nuit des étoiles

Partenariat de communication avec 5 organismes culturels du Sud Territoire ayant un rayonnement extra territorial.

L'opération continue avec : MPT Beaucourt, Delle Animation, Grandvillars fait son show, Nuits d'été (Delle – Milandre) et Vivre ensemble de Brebotte (spectacle historique)

Réalisation du festival PLEIN SUD dans les villages du Sud Territoire.

Les dates, et lieux des spectacles ne sont pas encore arrêtés

Reprise d'une campagne de communication bâches

3 panneaux de 4x2 m aux entrées de Delle, Beaucourt et Grandvillars

Finalisation des panneaux « bienvenue » d'entrée du périmètre

A l'entrée des villages en périphérie, réalisation reportée à 2016

Acquisition d'équipements divers

Budget prévisionnel

Budget 2016 :

Principaux éléments

Echo du Sud (2 éditions) : 20 000 € TTC

Autres communications : 14 200 € TTC

Partenariat communication (x5) : 50 000 € TTC

Festival Plein Sud : 30 500 € TTC

Bâches et panneaux de bienvenue+ matériel photos/vidéo+ portiques : 21 000 € TTC

Total Budget Communication :

Fonctionnement - 114 700 €

Investissement - 21 000 €

Volet Tourisme

Différents projets conséquents seront développés en 2016 surtout dans le cadre de l'investissement. Réalisation de l'éco-village des cabanes du Verchat, création d'un pôle tourisme au café du canal de Brebotte.

Les sentiers de randonnées et la communication touristique du Sud Territoire constituent les principaux coûts de fonctionnement tourisme.

Randonnées

- Réparations lourdes des portiques randonnée (maintenance)
- Entretien des sentiers pédestres par Codérando

Convention Belfort Tourisme

Différentes opérations et partenariats définis par convention 2016.

Outils de présentation touristique

- Brochure spécifique au Sud Territoire
- Impressions sets de table

Les cabanes du VERCHAT

Après une année d'instruction du dossier (2015), le projet de l'éco-village du Verchat est aujourd'hui en voie de réalisation.

La CCST a pris en maîtrise d'ouvrage l'aménagement (VRD) du site et l'éco-hutte d'accueil, elle louera ensuite le site à la SARL les Cabanes des Grands Reflets, qui, elle investit pour la construction des 21 cabanes.

Café du Canal de Brebotte

La commune de Brebotte est propriétaire du café du Canal (au bord de la l'EuroVéloRoute 6 – Nantes Budapest). Cette situation stratégique en fait une vitrine potentielle pour les 65 000 vélocyclistes qui passent annuellement à sa proximité.

La CCST développe le projet de réhabilitation du site pour y proposer la création d'un pôle touristique (accueil et hébergement des randonneurs en gîtes, camping naturel, point café, info tourisme et grande et petite restauration)

Budget prévisionnel

Budget 2016 :

Principaux éléments

Codérando : 2 500 € TTC

Brochure Sud Territoire : 6 500 € TTC

Sets de table : 1 000 € TTC

Convention Belfort – Tourisme : 10 000 € TTC

Cabanes du Verchat : 917 600 € TTC

Achat Café du Canal : 110 000 € TTC

Total Budget Tourisme :

Fonctionnement - 20 000 €

Investissement - 1 317 600 €

Participation au financement de la ligne Belfort/Delle

La participation retenue pour la CCST est à hauteur de 0,4921% soit un montant de participation pour la CCST estimé à 543 793 € sur la base des travaux estimés eux à 110 510 000 €.

La participation de la Communauté pourra évoluer selon les conditions des marchés publics et de divers imprévus pouvant intervenir sur le chantier à l'instar des autres partenaires.

250 000€ sont prévus pour l'année 2016

Les Forges Grandvillars

La restructuration du site des Forges de Grandvillars, confié à la SODEB par traité de concession, entrera en 2016 dans une seconde phase, la première ayant porté avant tout sur les espaces industriels. Il reste à requalifier, dans la seconde phase, la partie du site qui entoure les bâtiments R et U, afin de leur permettre d'accueillir des activités tertiaires. La décision a d'ores et déjà été prise par LISI d'y installer son siège social.

L'enjeu central, comme pour la première phase, est de limiter au mieux la dépense nette prise en charge par le budget général, en obtenant des subventions extérieures les plus importantes possibles. Une première étape importante a été franchie avec la labellisation du projet par le SMAU en vue de l'obtention de crédits FEDER.

Les travaux seront menés par la SODEB sur les exercices 2016 et 2017, une fois le gros-œuvre de la restructuration du bâtiment R sera achevé.

300 000 € sont prévus au budget de 2016 pour cette opération.

SEM Sud Développement

Le principe d'une augmentation significative du capital de la SEM Sud Développement a été acté lors de l'exercice 2015. Afin de permettre la poursuite du développement de la Société, devenue un acteur important du développement économique du Sud Territoire, une participation communautaire à cette augmentation de capital à hauteur de 4 M€ est nécessaire.

Plus de la moitié de ce montant est d'ores et déjà couvert par les résultats de la première phase de la restructuration du site des Forges. L'objectif que nous pourrions nous assigner, globalement, serait que cette augmentation de capital ne génère pas de dépense supplémentaire pour le budget communautaire, et soit financée tant par les recettes de l'opération des Forges que par des cessions d'actifs dans le domaine économique (gare de Delle, bâtiment relais des Chauffours par exemple).

Il est proposé l'inscription au budget de 2016 d'un montant total en dépenses de 2 422 000 euros, et d'une recette de 2 154 400 euros, soit une dépense nette de 267 600 €. Des ajustements seront faits le cas échéant en cours d'année pour tenir compte des cessions d'actifs, qui peuvent demander des procédures débordant sur l'année 2017.

L'OCMACS

La Communauté de Communes du Sud Territoire a engagé une Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat, du Commerce et des Services en 2012. 8 actions ont été définies pour la première tranche OCMACS d'une durée de 12 mois à savoir : implantation d'une conciergerie d'entreprise, étude d'un plan de communication commerciale, renforcement de la signalétique (panneaux d'affichage « type sucettes »), valorisation de marchés du terroir, diagnostic préalable à l'investissement des professionnels, aide à la rénovation et à la mise aux normes des locaux professionnels, animation commerciale collective portée par les 3 U.C.A. La CCST a procédé au recrutement d'un animateur économique dédié à l'OCMACS courant 2015.

L'Etat est partenaire financier dans cette opération. Il a été sollicité pour l'octroi d'aides sous forme de subventions et nous a accordé **28 503 € en fonctionnement et 71 851 € en investissement** (53 100 € seront sollicités sur 2016).

Le budget du programme d'actions de l'OCMACS prévoit d'inscrire **54 000 € en dépenses de fonctionnement et 135 000 € en dépenses d'investissement sur 2016.**

Achat de la Gare de Delle à la SNCF

Par convention sur 20 ans, la CCST est locataire à SNCF Réseau de la gare de Delle pour y développer son pôle public et son pôle affaire.

Après négociations, la CCST a proposé à SNCF Réseau de se porter acquéreur de la gare de Delle. Cette dernière a donné le principe d'une vente. Le coût global estimé pour son acquisition est de 100 000 €.

Les grandes lignes du Budget primitif 2016

En fonctionnement

Les dépenses 2016 - 11 658 000.00 €

Dont notamment :

-Charges à caractère général	575 000.00€
-Charges de personnel	2 723 000.00€
-Compensations versées aux communes	4 220 000.00€
-Fonds de concours solidarité	334 000.00€
-Amortissements	436 000.00€
-SDIS	1 014 000.00€
-Virement à la section d'investissement	1 567 500.00€

Les recettes 2016 - 11 658 000.00 €

Dont notamment :

-Impôts, taxes	5 280 000.00€
-Dotations, participations	2 213 000.00€
-Reversement des budgets annexes (comptes 70841/70872)	1 638 000.00€
-Bénéfice d'exploitation versé par concessionnaire (SEM)	2 154 400.00€

Le budget de fonctionnement est équilibré. Il convient d'ajouter l'excédent reporté de 2015 de **4 084 224.00 €** soit un excédent de fonctionnement cumulé de 4 084 224.00 € à la fin de l'exercice 2016.

En investissement

Les dépenses 2016 - 6 852 000.00 €

Dont notamment :

- Immobilisations incorporelles	47 000.00€
- Immobilisations corporelles	343 000.00€
- Subv. d'équipement versées (fds de concours, subv équipement...)	702 000.00€
- Immobilisations en cours (SPL : cabanes+Fonteneilles)	1 190 000.00€
- Emprunts (rbst K)	395 000.00€
- Participations et créances (apport K SEM)	2 000 000.00€
- Autres immobilisations (dont Forges phase 2/ SEM/ bat relais)	1 155 000.00€
- Déficit d'investissement reporté	965 379.97€

Les recettes 2016 - 6 852 000.00 €

Dont notamment :

- Amortissements	436 000.00€
- FCTVA	240 000 00€
- Produits de cession	380 000.00€
- Emprunt	3 000 000.00€
- Affectation du résultat 1068	953 154.28€
- Virement de la section de fonctionnement	1 567 500.00€

Le budget d'investissement s'équilibre à 6 852 000 €

DOB - BUDGETS ANNEXES OPERATIONNELS

Zac des Grands Sillons en 2016

Les dépenses de fonctionnement pour l'année 2016 se montent à 76 949.70 € et intègrent principalement les remboursements des intérêts d'emprunt (les deux emprunts contractés pour la Zac courent jusqu'en 2023 pour l'un et 2031 pour l'autre), les frais d'aménagement de terrains dans le cadre de ventes prévues en 2016 et enfin la taxe foncière et l'affectation de résultat de l'exercice précédent. La section recettes de fonctionnement sera alimentée d'une part par une subvention exceptionnelle du budget général pour un montant de 170 000 € afin d'équilibrer la section dans le cadre de cette comptabilité de lotissement et d'autre part par des recettes de cession de foncier à deux porteurs de projet pour un montant global de 92 400 €.

Les dépenses d'investissement proviennent essentiellement du remboursement du capital pour un montant de 66 000 € et de l'affectation de résultat de l'année précédente pour un montant de 69 471.55 €.

La surface restant à commercialiser après les différentes ventes opérées (ou projetées pour 2016) sur la Zac est de 28 441 m².

Zac des Chauffours en 2016

Les dépenses de fonctionnement pour l'année 2016 se montent à 37 903.22 € et intègrent principalement les remboursements des intérêts d'emprunt (les deux emprunts contractés pour la Zac courent jusqu'en 2023 pour l'un et 2031 pour l'autre), la taxe foncière et l'affectation de résultat de l'exercice précédent. Il n'est pas inscrit au budget 2016 de recettes de fonctionnement provenant de la cession de terrain. La section sera alimentée par une subvention exceptionnelle du budget général pour un montant de 25 000 € afin d'équilibrer la section, dans le cadre de cette comptabilité de lotissement (gestion des stocks de terrains).

Les dépenses d'investissement proviennent essentiellement du remboursement du capital pour un montant de 77 000 € et les recettes d'investissement proviennent, quant à elles, de l'affectation de résultat de l'année précédente pour un montant de 32 571.32 € et d'une avance du budget général pour un montant de 60 000 € afin d'équilibrer la section toujours dans le cadre de cette comptabilité de lotissement.

La surface restant à commercialiser après les différentes ventes opérées sur la Zac est de 89 950 m².

BATIMENT RELAIS DES CHAUFFOURS – DELLE

La section dépenses d'investissement du budget 2016 comprend essentiellement l'affectation de résultat de l'exercice 2015 pour un montant de 311 962 .63 €, le remboursement du capital pour la somme de 45 000 €. A cette dépense s'ajoute le montant des travaux encore en cours de réalisation pour 27 000 € et les restes à réaliser de l'exercice 2015 pour un montant de 2 277 .10 € soit au total 386 239.73 € HT. La section recettes d'investissement sera alimentée principalement par une avance remboursable du Budget Général pour un montant de 372 719.46 € HT et par l'affectation de résultat de la section de fonctionnement de l'année 2015 soit 13 520.27 €.

Le budget présentera pour 2016 une section de fonctionnement intégrant les remboursements d'emprunt pour un montant de 21 000 €, le paiement des fluides (eau, électricité, gaz) pour un montant de 1 100 €

les réparations diverses pour 5 000 € et d'éventuels frais liés à l'emprunt. Le montant total des dépenses de fonctionnement s'élève à 27 600 €. Les recettes de fonctionnement proviendront, quant à elles, des loyers sur 10 mois et s'élèvent à 45 000 €.

BUDGET ANNEXE GARE DE DELLE

La nouvelle gare de Delle développe son activité et sa reconnaissance auprès des voyageurs et des clients de la gare.

Les orientations budgétaires peuvent se définir :

Investissement

Les travaux de réhabilitation du bâtiment Voyageurs (BV) et de ses abords sont aujourd'hui terminés. Les travaux de la ligne Belfort - Delle ainsi que l'aménagement des voies ferrées de la gare de Delle, sont en cours de réalisation. Le trafic des trains suisses sera interrompu en gare de Delle durant les mois de mars à août 2016.

La Gare restera ouverte aux clients et aux voyageurs, une navette bus assurant les transports vers les trains des CFF stationnés à BONCOURT.

En 2015, un programme d'aménagements et de petits travaux complémentaires du Bâtiment Voyageur ont été réalisés (aménagements de la cuisine et évacuation des eaux usées).

La ligne Belfort – Delle sera enfin ouverte en décembre 2017.

Les travaux du quai bus de ce pôle d'échange multimodal sont également liés à la mobilisation financière des partenaires et notamment le SMTC dans le financement de ce quai et de la voie d'accès.

Une somme de 6 215.32 euros est attribuée aux restes à réaliser dans le cadre des travaux initiaux et la somme de 8 565.94 € reste mobilisable à ce jour en investissement par le budget gare.

L'affectation des résultats d'investissement 2015 s'élèvera à 5 701.26 € et sera à inscrire au compte 1068 du BP 2016.

La principale dépense 2016, comme 2015, sera de couvrir les annuités de l'emprunt contracté pour les travaux de la gare.

Le résultat d'investissement n-1 de 514,06 € sera intégré en écriture budgétaire au BP 2016.

Fonctionnement

Les deux locataires privés (pôle affaire) sont le bureau d'étude BEJ et la SCP Notariale Guichard.

Le Pôle public est lui exploité par le chantier d'insertion CHACASOL qui a passé convention avec la CCST.

Les recettes de fonctionnement sont exclusivement constituées du loyer des 3 locataires du BV de la gare ainsi que de leur contribution aux charges de chauffage et d'électricité pour le pôle public.

Les dépenses de fonctionnement reposent sur les charges d'exploitation courantes du propriétaire ainsi que les coûts de chauffage (remboursés par les locataires).

Autres charges : location à SNCF Réseau - RFF, le remboursement de l'emprunt (intérêt et provision d'investissement pour le capital), assurances, entretiens extérieurs ...

Les charges intégrales de la gare sont couvertes par les recettes de location des locaux.

Dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibreront à hauteur de 60 000 euros.

Dépenses et recettes d'investissement s'équilibreront à hauteur de 79 000 euros.

Le résultat de fonctionnement n-1 de 27 908.55 € sera intégré en écriture budgétaire au BP 2016.

Après en avoir débattu au sein du Conseil communautaire.
Le Président prend acte de la réalisation du Débat d'Orientation Budgétaire 2016

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

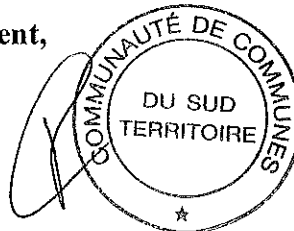
Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le **04 MARS 2016**
Et publication ou notification le **04 MARS 2016**

Le Président,

Le Vice-Président
Pierre OSER



Le Président,



Le Vice-Président
Pierre OSER

PREFECTURE DU
TERRITOIRE DE LA CÔTE

- 4 MARS 2016

Service Courrier

